

BIEN AGIR EN ZONE HUMIDE : LES BOISEMENTS



8 LA CRÉATION DE BOISEMENTS

Les boisements humides sont des forêts ou des bandes boisées à caractère humide.

Les **boisements humides déconnectés** des cours d'eau sont majoritairement situés sur des zones de source. Leur caractère humide peut être temporaire. Leur principale alimentation en eau se fait par **ruissellement, remontée de nappe ou zone de source**.

INTÉRÊTS



ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



DIVERSITÉ DES HABITATS



ÉPURATION DES EAUX



INFILTRATION DES EAUX SOUTERRAINES



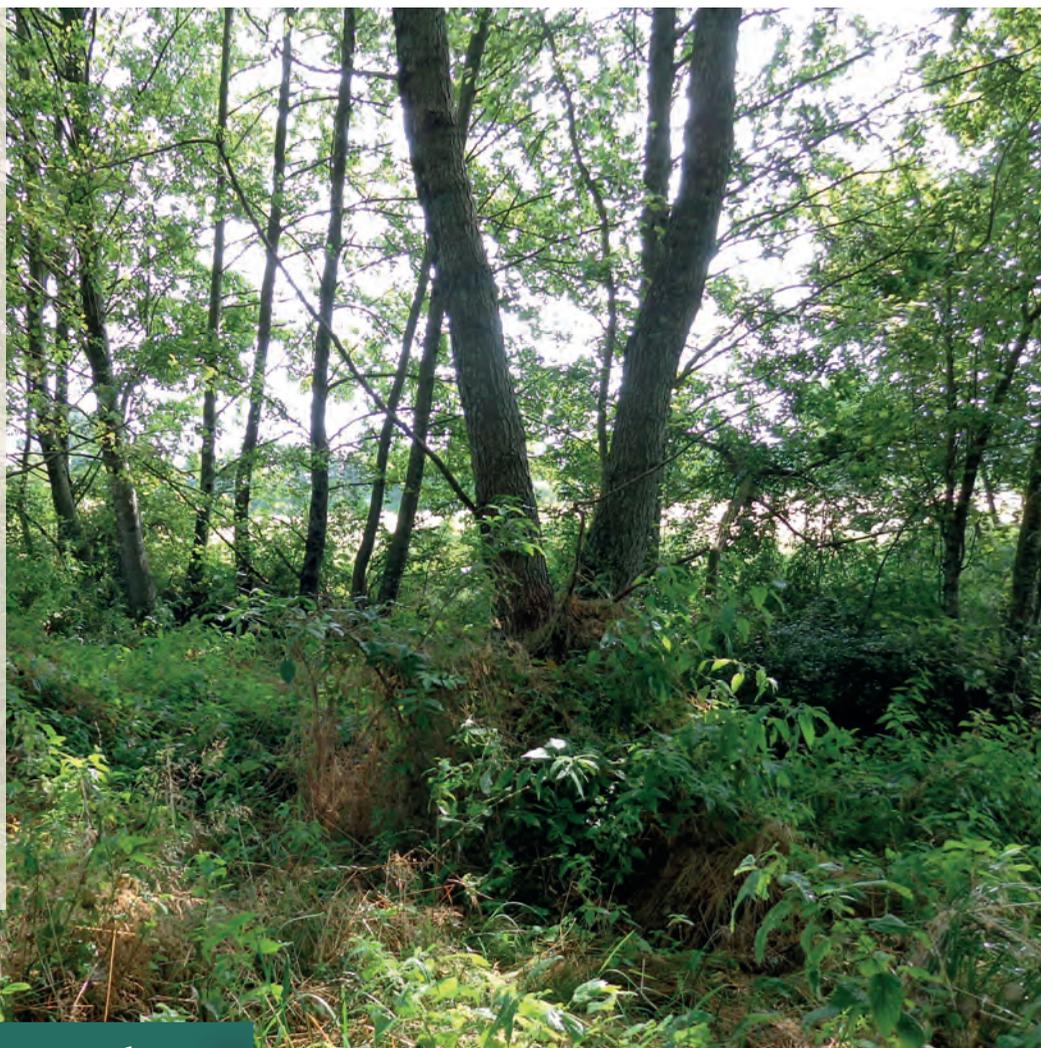
PUITS DE CARBONE



RESSOURCE EN BOIS



STRUCTURATION DES PAYSAGES



DÉGRADATIONS OBSERVÉES

- Assèchement par fossé drainant
- Modification de la structure du sol (exploitation par des engins lourds)
- Plantation d'essences non adaptées (peuplier)

LA CRÉATION DE BOISEMENTS

Les boisements de zone humide répondent à divers objectifs. D'un point de vue écologique, ils

participent à l'**amélioration de la qualité de l'eau** et constituent un **habitat pour la biodiversité**. Les boisements jouent aussi un rôle paysager en diversifiant la **mosaïque des milieux**. Ils peuvent également être un **site de promenade** pour la population ou de **production de bois**.

CHOIX DES ESSENCES

La **diversité des essences et des strates** d'un boisement garantit une certaine efficacité de ses objectifs écologiques. Les principales essences à utiliser pour la création d'un boisement humide sont :

- Le **chêne pédonculé**
- L'**aulne glutineux**
- L'**érable champêtre**
- Le **saule blanc**

⚠ À ÉVITER :

- Les **peupliers et résineux** (racines superficielles ayant tendance à drainer la zone)
- Les **chênes sessiles et hêtres** (ne se développent pas en milieu humide)
- Les **robiniers et érables negundos** (envahissants).

QUAND ?

Les périodes les plus favorables aux plantations sont :

- Entre **mi-novembre et début décembre**
- De **mi-février à début avril** (en cas de démarrage tardif de la végétation)

PROTECTION DES PLANTS

Les jeunes plants sont vulnérables face à la **concurrence des herbacées** et au **piétinement et la consommation des animaux**.

PRÉCONISATIONS DE PROTECTION :

- Fixer un grillage en mailles autour de chaque plant. Agrafé sur des piquets, il protège les plants de la **faune herbivore**. La hauteur conseillée est **de 60 cm pour les arbustes**.
- Engrillager la parcelle plantée pour la protéger de la faune
- ⚠ Veiller à ne pas fragmenter le milieu ni couper les corridors écologiques.

Il n'est pas nécessaire de planter sur toute la parcelle, grâce à la régénération naturelle, un arbre peut donner vie à plusieurs autres. Laisser faire la nature est écologique et économique.

AMÉNAGEMENTS

Avant la plantation, il faut **anticiper la future gestion** du boisement grâce à un plan forestier. Qu'il soit accessible au public ou non, divers aménagements sont possibles pour **faciliter l'entretien, limiter les risques de chutes dangereuses** des arbres ou encore **permettre une circulation aisée**.

PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT :

- Prévoir un **retrait d'au moins 2 mètres** entre la parcelle voisine et les premières plantations
- Prendre en compte les **contraintes du terrain** pour adapter les zones de plantation et le mode de gestion (présence de routes, lignes électriques, habitations, ponts, etc.)
- Maintenir des **zones ouvertes (non boisées)** pour conserver une diversité floristique et faunistique
- Prévoir des **voies de circulation et des modes de franchissement adaptés** au mode de gestion choisi (notamment si un cours d'eau traverse la zone boisée)

UNE FORÊT COMME ZONE TAMPON ?

Le boisement constitue un gain pour :

- La **lutte contre l'érosion des sols** (ralentissement des phénomènes d'érosion et de ruissellement grâce à une meilleure infiltration des eaux dans les sols)
- L'**épuration des eaux** (système racinaire bien développé permettant une bonne oxygénation du sol, présence d'une microfaune favorisant une forte activité biologique, fixation par les composants du sol)
- Le **stockage de l'eau** (évapotranspiration, matière organique issue du boisement, qui augmente la capacité de rétention d'eau, absorption racinaire)

ASTUCE :

Ce type de boisement humide peut par exemple être planté **en sortie de station d'épuration** afin de procéder à un traitement tertiaire des eaux.